



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2017-023

PUBLIÉ LE 10 MARS 2017

Sommaire

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2017-03-03-002 - SGAC PFRH - Arrêté modifiant la composition du Comité régional du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - FIPHFP (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2017-03-03-002

SGAC PFRH - Arrêté modifiant la composition du Comité
régional du Fonds pour l'Insertion des Personnes
Handicapées dans la Fonction Publique - FIPHFP



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE
Plate-forme régionale d'appui interministériel
à la gestion des ressources humaines

Réf : SG/PFRH/DW

**Arrêté n° 17- du 2017 modifiant la composition
du Comité régional du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction
Publique - FIPHFP**

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 36, 97, 98 et 101 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié par le décret n° 2016-783 du 10 juin 2016 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique- FIPHFP ;
- Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Bernard SCHMELTZ en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 septembre 2016 portant nomination de M. Benoît BONNEFOI, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Corse ;
- Vu l'arrêté n° 16-2007 du 21 octobre 2016 portant renouvellement de la composition du Comité régional du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – FIPHFP ;
- Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse

ARRETE

ARTICLE I

L'article 1 – alinéas 3 et 4 de l'arrêté n° 16-2007 du 21 octobre 2016 portant renouvellement de la composition du Comité régional du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est modifié comme suit :

3/ Au titre des représentants de la fonction publique hospitalière

Titulaires

Mme Catherine LANGLADE
Directrice du centre hospitalier de Calvi-Balagne

Suppléants

Mme Marie-Pierre STEYER
Directrice du centre intercommunal de
Corté-Tattone

Mme Maria KAELBEL
Directrice des soins
Centre hospitalier de Bastia

M. Gilles ANDREANI
Directeur des soins
Centre hospitalier d'Ajaccio

4/ Au titre des représentants des personnels

Titulaires

Mme Véronique COUAILLER (CFDT)
Mme Elisabeth NOUJARRET (CFE-CGC)
Mme Pascale ORTOLI (FSU)
Mme Corinne QUASTANA (CFTC)
M. Jean-Michel MARIE (CGT -FO)
M. Philippe DOMERGUE (CGT)
M. François GIUDICELLI (UNSA)
Mme Anne-Marie SERENI (Solidaires FP)
M. Mathieu POLI (FA-FP)

Suppléants

Pas de nomination (CFDT)
Mme Béatrice TOMASI (CFE-CGC)
M. Charles CASABIANCA (FSU)
M. Dominique CERVONI (CFTC)
Mme Gisèle RIO (CGT-FO)
M. Jean-Pierre BATTESTINI (CGT)
Mme Emmanuelle PELLONI (UNSA)
M. André ROMAGNOLI (Solidaires FP)
M. André SPANIC (FA-FP)

Le reste sans changement.

ARTICLE 2

Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 03 MARS 2017

Le Préfet,



Bernard SCHMELTZ

Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification